



PUBLIC

Personnels intervenant dans le transport de marchandises dangereuses au niveau de :

- la manutention, la préparation des emballages et des chargements (opérateurs en retrait d'amiante),
- la gestion des dossiers de désamiantage, de l'organisation des expéditions et des transports, la rédaction des documents (administratifs amiante)

Durée : 0,5 jour

Effectif : 10 stagiaires maximum



OBJECTIFS

Maîtriser les obligations imposées par l'ADR s'appliquant à l'activité de l'entreprise.

Etre capable d'identifier les risques liés aux différentes phases du transport de marchandises dangereuses : expédition, chargement, déchargement et transport.

Acquérir des réflexes efficaces en cas d'incident ou d'accident lié à une marchandise dangereuse.

Comprendre la problématique de la sûreté des transports de marchandises dangereuses.



METHODE PEDAGOGIQUE

Echanges pédagogiques actifs (exercices, cas concrets, ...)

Présentation PowerPoint par vidéoprojecteur et ordinateur portable.

Support de formation remis pendant le stage.

Formateur justifiant d'un diplôme de Conseiller à la Sécurité en cours de validité et adapté aux classes et modes de transport propres à l'entreprise. Expérience dans le domaine du transport et de l'industrie.



VALIDATION

Evaluation des connaissances et des acquis de formation.
Attestation de présence.
Evaluation de la qualité de la formation.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44 06823 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Notre structure est également référencée sous DATADOCK sous le code 020802, pour les OPCA.

STAGE INTER

Amiante



PROGRAMME DETAILLE

1	Contexte réglementaire <i>ADR et arrêté TMD.</i>
2	Architecture / organisation de l'ADR
3	Classification <i>Classes de risque. Identification : tableau A. Exemple de marchandises dangereuses (amianté lié ou non lié, UN 2590 ou UN 2212, ...).</i>
4	Responsabilité des intervenants <i>Les intervenants ADR. Rôle du Conseiller à la Sécurité.</i>
5	Phases de préparation du transport <i>Définitions du transport de colis et en vrac benne. Conditionnement (choix des emballages, ...). Marquage/étiquetage des colis.</i>
6	Régimes de transport <i>Dispenses totales et spéciales (DS 168, ...). Quantités limitées. Régime ADR colis et vrac benne. Spécificités liées aux déchets amiantés.</i>
7	Manutention et chargement <i>Manutention. Calage/arrimage. Interdiction de chargement en commun.</i>
8	Règles de circulation <i>Vitesse. Stationnement. Tunnels. Sanctions TMD</i>
9	En cas d'accident / incident <i>Pendant le transport et les phases de chargement / déchargement / transit.</i>
10	Sûreté <i>Dispositions générales. Marchandise Dangereuse à Haut Risque et plan de sûreté. Réflexes sûreté.</i>